

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET :** Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la poursuite du partenariat relatif à la connaissance et à la préservation de la flore et des habitats naturels des Bouches-du-Rhône avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles,
- d'approuver le versement de la participation 2017, d'un montant de 40 000 €, au bénéfice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à cette opération.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**